

Fiche de synthèse

Rapport d'évaluation des incidences du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 sur l'environnement et appréciation des incidences sur les activités.

L'enjeu : Evaluer les incidences positives et négatives de la mise en œuvre des orientations du projet de SDAGE 2010-2015.

La question posée : Répondre aux articles L. 122-4 à L. 122-11 du code de l'environnement qui soumettent les SDAGE, en tant qu'outil de planification, à faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Le programme de l'étude :

- Analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution,
- Analyse : des effets notables du SDAGE 2010-2015 sur l'environnement, et sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement (sites Natura 2000),
- Appréciation des incidences sur les activités du bassin,
- Bilan du SDAGE sur l'hydroélectricité.
- Exposé des motifs pour lesquels le SDAGE a été retenu,
- Mesures pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du SDAGE sur l'environnement et en assurer le suivi,
- Description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

Les suites :

Le rapport environnemental est soumis avec le SDAGE à la consultation du public.

Le tableau de bord du SDAGE intégrera des indicateurs environnementaux pour évaluer les effets de la mise en œuvre du SDAGE sur l'environnement et les activités.

Maître d'ouvrage : Agence de l'eau Adour-Garonne

Opérateur : EGIS EAU

Coût de l'étude : 24 650 € HT

Résumé

L'analyse de l'état initial de l'environnement centrée sur l'état des lieux du bassin Adour-Garonne, pose le constat de la situation des écosystèmes aquatiques et des ressources en eau du bassin et de leur qualité au regard des pressions des activités et usages qui s'exercent.

Les nouveaux objectifs du SDAGE 2010-2015 – dont certains étaient anticipés dans le SDAGE de 1996 -, ont vocation à produire des effets positifs sur les principales composantes de l'environnement concernées, en particulier l'eau dans ses dimensions quantitative (ressources) et qualitative (qualité), les milieux aquatiques associés, et la santé. Localement, les effets de certaines orientations peuvent être ambivalents - certains effets étant positifs, d'autres partiellement négatifs - sur plusieurs dimensions de l'environnement (cas des nouveaux ouvrages de soutien d'étiage qui modifieront localement les écosystèmes aquatiques).

Les deux objectifs du SDAGE qui consistent à veiller à la non dégradation des milieux et viser le bon état écologique, sont de nature à favoriser le maintien des espèces d'intérêt communautaire et de la qualité de leurs habitats.

Visant une gestion équilibrée de la ressource en eau, par nature le SDAGE 2010-2015 va favoriser certaines activités et usages : l'alimentation de la population en eau potable, les cultures marines et la pêche et les activités de loisirs liées à l'eau et la recherche vont naturellement bénéficier des dispositions prises pour améliorer la qualité de l'eau. En revanche, la mise en œuvre du SDAGE 2010-2015 va plus ou moins contraindre d'autres activités potentiellement polluantes ou consommatrices en eau ou ayant des impacts sur l'hydromorphologie. Ce sont les activités agricoles, industrielles, l'extraction des granulats alluvionnaires et l'hydroélectricité.

Au plan énergétique, le potentiel total non exploité a été estimé de l'ordre de 15 TWh/an. Dans l'hypothèse, très maximaliste, où tous les cours d'eau actuellement identifiés comme potentiellement classables selon l'article L 214-17-I 1) étaient classés à 100 % par l'autorité administrative d'ici 2014, le potentiel hydro-électrique restant mobilisable resterait entre 3 et 4 TWh, soit plus de 50 % de l'objectif national d'ici 2015.

Le SDAGE 2010-2015 prévoit d'emblée un suivi sous la forme d'un tableau de bord. Son objectif est de permettre, par des indicateurs précis, de rendre compte de l'état d'avancement des dispositions du SDAGE et de leurs effets sur l'atteinte des objectifs environnementaux et d'orienter les programmes d'action réalisés dans le domaine de l'eau.

